

**Examen professionnel pour l'avancement au grade de  
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle - Session 2016  
Rapport de jury**

## **I - Cadre réglementaire : Conditions d'accès et modalités des épreuves**

Depuis 2010 les concours et examens professionnels de SAENES connaissent une réforme importante des épreuves. Cette réforme s'inscrit dans le cadre des mesures de professionnalisation du recrutement de la Fonction Publique.

Dans ce cadre, les nouvelles épreuves doivent permettre de s'assurer que les candidats possèdent les compétences et les aptitudes requises pour exercer les missions qui leur seront confiées. Ces épreuves prennent la forme d'études de cas, de mises en situation professionnelle et de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

### **I.a- Conditions d'accès**

L'examen professionnel de secrétaire administratif classe exceptionnelle s'inscrit dans les nouvelles modalités de gestion du corps des SAENES.

Peuvent se présenter à l'examen de SAENES de classe exceptionnelle les SAENES ayant atteint au moins le **6ème** échelon du grade de secrétaire administratif de classe supérieure **et justifiant d'au moins** trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

### **I.b - Modalités des épreuves**

L'examen professionnel de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

**L'épreuve d'admissibilité** consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Ce dossier est adressé au service organisateur avant une date limite fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours (**coefficient : 3**).

**L'épreuve d'admission** consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; **coefficient : 5**).

## **II - Statistiques**

<b>Candidatures</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre d'inscrits	10	16	23	26	31
Nombre de dossiers reçus	7	14	19	24	25
Nombre d'admissibles	5	8	10	11	13
Nombres de postes	4	3	3	4	5
Nombre d'admis	4	3	3	4	5

2016	Admissibilité - Raep	Admission - Epreuve orale
Nombre candidats	25	13
Notation < ou égale à 10/20	8	-
Notation > à 10/20	13	13
Note la plus basse	10	12
Note la plus haute	17	17
Moyenne de l'épreuve	12.66	13.77

## - Evaluation

### III-a - Appréciation des dossiers RAEP (notation)

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier RAEP. Le jury a en sa possession les parties portant sur la formation, l'expérience professionnelle et le rapport ainsi que les éventuelles annexes.

Lors de l'étude et de la notation des dossiers, le jury s'est attaché à évaluer la qualité de présentation (qualité d'expression, orthographe, syntaxe), la construction du dossier (originalité du plan, respect du plan annoncé), la clarté des missions et des compétences annoncées, la pertinence des annexes si le candidat a choisi d'en présenter, la richesse du parcours, la formation professionnelle.

#### Conseils du jury :

Les dossiers des candidats étaient bons dans l'ensemble. En revanche, 4 candidats ont été éliminés pour rupture d'anonymat car leur rapport comportait des éléments permettant de les identifier (attestation de formation où leur nom n'avait pas été masqué).

Le jury estime que ces attestations n'apportent pas d'informations pertinentes et sont donc à éviter.

Le jury a été surpris soit par une absence de formations mentionnées, soit par une énumération de formations qui ne sont pas toujours en lien avec le parcours professionnel (stage de remise à niveau annuel SST). Même si des formations sont courtes (un ou deux jours), le jury apprécie de les voir mentionnées si elles permettent de faire ressortir les compétences acquises et d'introduire le rapport.

L'exposé de l'expérience professionnelle, doit permettre d'appréhender l'évolution dans les fonctions et dans les postes occupés. Un candidat peut être resté longtemps dans un même service mais il peut le présenter de façon à ce que le jury puisse apprécier l'évolution des tâches confiées.

Dans leur rapport, certains candidats sont trop généralistes : ils ont décrit les missions de leur service sans faire ressortir leurs activités et leurs compétences.

Certains candidats n'ont pas su mettre en évidence la progression de leur situation professionnelle afin de valoriser leur parcours pour postuler au grade de secrétaire de classe exceptionnelle.

Par ailleurs, l'accès au grade de classe exceptionnelle répondant à une logique de progression de carrière, les candidats ont souvent fini leur rapport par une projection sur des fonctions supérieures sans en démontrer leur réelle motivation.

### **III-b - Epreuve orale :**

13 candidats sélectionnés et présents

#### **Partie A :** présentation du candidat 5 minutes

Le jury a valorisé les exposés construits, clairement énoncés, rythmés avec un plan mettant en valeur les points les plus importants du parcours professionnel.

Pour les candidats qui avaient préparé leur entretien, cette partie de l'épreuve s'est bien passée : les 5 minutes étaient respectées et le plan qu'ils avaient choisi rendait leur présentation intéressante et fluide.

Le jury n'a pas eu à entendre des candidats qui auraient préparé une récitation du dossier RAEP. En revanche, le manque de préparation s'est très fortement ressenti dans cette première partie où des candidats se sont retrouvés submergés par leur stress et ont été déstabilisés dans leur présentation qui a souffert d'un manque de clarté.

Même si l'enjeu de l'examen professionnel n'est pas un changement de poste dans l'immédiat, la réflexion personnelle sur de futures fonctions n'est pas assez approfondie, comme cela avait déjà été constaté lors de l'examen des dossiers RAEP.

#### **Partie B :** questions : 20 minutes

Le jury s'est efforcé de mesurer les connaissances et compétences des candidats sur leur environnement immédiat de travail (vérification des connaissances réglementaires, fiches-procédures, connaissances des acteurs, des organes décisionnels et de leurs responsabilités), mais aussi sur les principales structures de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur, en dehors de leur affectation actuelle.

#### Conseils du jury :

Le jury est conscient du stress occasionné par cette prestation orale qu'il ne faut pas sous-estimer.

Mais une préparation sérieuse à l'oral permet de compenser cette attitude légitime de stress en travaillant sur ses savoir-faire, savoir-être, en adoptant un ton dynamique, en maîtrisant son débit de parole (ni trop rapide, ni trop lent), en se préparant à des mises en situation mais sans oublier de s'impliquer dans une démarche d'appropriation de connaissances du système éducatif.

L'environnement immédiat de travail est majoritairement maîtrisé. Certains candidats ont été pénalisés, ne possédant pas les connaissances attendues par le jury sur leur environnement professionnel direct. Au-delà des dossiers quotidiens, il est nécessaire pour les candidats de posséder une culture réglementaire élargie sur leurs domaines de compétences.

Le jury regrette que les réponses liées à l'actualité récente bien que connues soient très peu maîtrisées : des phrases toutes faites sont récitées sans en avoir compris les concepts ou les objectifs liés (rôle du Recteur auprès des universités, le nouveau rôle des recteurs dans les nouvelles régions...).

Le jury déplore le manque de curiosité et les efforts nettement insuffisants réalisés par certains candidats pour s'informer et répondre aux questions relatives à l'actualité générale de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur ou aux différentes structures institutionnelles.

En revanche, le jury a pu aussi, à travers différentes mises en situation, mesurer le positionnement et la hauteur de vue de certains candidats. Les meilleurs ont su faire preuve par des réponses concrètes et construites de sens pratique et d'analyse de leurs connaissances.

Trop peu de candidats démontrent de l'ambition lors de l'épreuve : ce grade est certes une reconnaissance professionnelle, mais il vise essentiellement à occuper des postes à responsabilité, en autonomie, sur lesquels trop peu de candidats se projettent concrètement.

Le 25 mars 2016,  
La présidente du jury,  
Catherine GANDIN